

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 25 Février 2026

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six le six du mois de mars à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DEGAND Nathalie

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel,

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 08 060326

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260306-08060326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/03/2026

Publication : 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition applicables actuellement dans notre commune, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.35 %
- Taxe Foncier Bâti 31.46 %
- Taxe Foncier non Bâti 33.63 %

Elle propose de maintenir ces taux en 2026 et de ne pas appliquer de modifications.

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

FIXE comme suit les taux d'imposition 2026 de la commune :

- * Taxe d'habitation 10.35 %
- * Taxe Foncier Bâti 31.46 %
- * Taxe Foncier Non Bâti 33.63 %

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

**La secrétaire de séance
Marie-Louise NAVEZ**

**Le Maire
Annick FLACHER**

